

COMPAGNIE DE REMORQUAGE, DE PILOTAGE ET DE SAUVETAGE

Compagnie de remorquage, de pilotage et de sauvetage
Société anonyme au capital de trois millions de francs
Siège social, 6, rue Auber, Paris [siège de la Banque Transatlantique]
Constitution

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juin 1895)

La société a pour objet : 1° L'exploitation de toutes opérations de remorquage, de pilotage et de sauvetage dans les ports, détroits, haies, golfes et mers de l'Empire ottoman et mers adjacentes ; 2° Toutes opérations de transports maritimes, d'armement, d'affrètement, de pêche, d'entretien, de réparations et de carénage de navires, etc. ; 3° L'exploitation de toutes opérations maritimes, qui pourraient être concédées ultérieurement à la Compagnie ; 2° Et généralement toutes opérations quelconques avant un rapport direct mi indirect avec l'objet susindiqué de la Société et qui seront considérées comme utiles ou nécessaires à son développement.

Le fonds social est fixé à trois millions de francs, divisé en 30.090 actions de cent francs chacune, entièrement souscrites.

Il est créé 10.000 titres au porteur, dits parts de fondateur, donnant droit chacun à un dix millième de ladite part des bénéfices.

La durée sera de 50 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Théodore Berger [Banque ottomane] ; Léonce Bloch [Banque transatlantique] ; Théodore Mallet [Banque ottomane] ; le marquis Raoul de Flers [Cie générale transatlantique, Banque transatlantique] ; Auguste Thurneysen [Banque transatlantique et autres affaires Pereire] ; Vincent Caillard [Dette publique ottomane] ; [Lord] Frédéric d'Abernon [Banque ottomane] ; [Sir Edgard] Vincent [Banque ottomane] ; Léonidas Zarifi.

Acte déposé au greffe du Tribunal de commerce de la Seine et publié dans *Le Droit* du 16 juin 1895.

Cie de Remorquage, de Pilotage et de Sauvetage. — Réduction du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 août 1902)

Suivant délibération de l'assemblée des actionnaires de la Cie de Remorquage, de Pilotage et de Sauvetage, dont le siège social est à Paris, 6, rue Auber, le capital de ladite société, qui était de 3.000.000 de francs et divisé en 30.000 actions de 100 francs a été réduit à 1.000.000 de francs et divisé en 10.000 actions de 100 francs par voie d'échange de 3 actions anciennes contre 1 action nouvelle. Les articles 6, 19, 30, 36, 42 et 46 des statuts ont été modifiés. — *Droit*, 27/7 1902.

Compagnie de Remorquage, de Pilotage et de Sauvetage
Siège social à Paris, 10, rue de Mogador

(E. Pech, *Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*,
5^e édition, 1913, pp. 285-287)

Société anonyme constituée en 1895, pour une durée de 50 ans, pour exploiter toutes opérations de remorquage de pilotage et de sauvetage dans les ports; détroits, baies, golfes et mers de l'Empire Ottoman et des mers adjacentes;

CAPITAL

Le capital de la société est de fr. 1.000.000 divisé en 10.000 actions de fr. 100 chacune libérées de moitié. Le capital versé est donc de fr. 500.000. Il a été créé, en outre, 10.000 parts de fondateurs donnant droit aux bénéficiaires comme il est dit ci-après.

PARTAGE DES BÉNÉFICES

Sur les bénéfices nets, il est prélevé en premier lieu :

1° 5 % pour constituer le fonds de réserve ;

2° Une somme fixée par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration pour la constitution d'un fonds de prévoyance et d'un fonds d'amortissement du matériel.

L'excédent est réparti comme suit :

3° 6 % d'intérêt au capital versé ;

Et sur le solde :

4° 10 % au conseil d'administration ;

5° 70 % aux actions à titre de dividende ;

6° 20 % aux parts de fondateur.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Ex.	Recettes du remorq.	Recettes du sauvetage	Total	Frais d'expl	Recettes nettes
1900	264.172	18.732	282.904	255.919	26.985
1901	342.846	23.939	366.785	282.288	84.497
1902	507.072	146.854	653.926	451.548	199.378
1903	619.292	301.830	920.622	659.265	261.857
1904	679.587	172.664	852.251	639.999	212.252
1905	622.827	291.312	914.189	629.923	284.216
1906	700.829	193.458	894.287	620.025	268.262
1907	720.643	282.446	1.003.089	730.303	272.786
1908	695.360	194.917	890.283	714.167	176.116
1909	572.115	115.753	697.883	519.964	167.924

Les résultats du compte profits et pertes pour les derniers exercices ont été les suivants :

Ex.	Recettes nettes	Dépenses+amortissements			Reste recettes nettes
		Frais gén. + divers	Amort.	Total	

1904	212.252	65.136	104.127	169.268	42.989
1905	284.216	85.130	150.630	235.760	48.456
1906	268.262	102.499	121.154	223.653	44.609
1907	272.786	98.303	98.030	219.699	53.089
1908	176.116	99.408	99.408	164.598	11.518
1909	167.924	96.210	56.678	152.894	15.303

Ces bénéfiques ont permis la répartition régulière d'un intérêt de 6 % aux actions jusqu'à l'exercice 1907.

Pour l'exercice 1908, il a été réparti 4 % en utilisant le solde des profits précédents. Aucune répartition n'a été faite pour l'exercice 1909.

Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale en juin, composée des porteurs d'au moins 50 actions.

Conseil d'administration composé de 7 à 10 membres devant être chacun propriétaire de 250 actions inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Le conseil d'administration se compose actuellement des personnes suivantes :

MM. Auguste Thurneysen, président ;

Marcel Bloch

Eustache Eugénidi

Henri Gautier

P. A. Gazay

Edmond Regnaud ;

Baron de Vendevre ;

Léonides Zarifi

Commissaire des comptes : M. G. Delbruck

(L'Action française, 9 novembre 1931)

La Cie de Remorquage, de Pilotage et de Sauvetage vient d'être dissoute.
